

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 50 (1958)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

50^e année

Mai 1958

N° 5

Le nouveau régime financier de la Confédération est voté

Au terme d'une campagne passionnée, le peuple suisse a voté sans enthousiasme, par 418 960 voix contre 348 341, l'arrêté fédéral instituant de nouvelles dispositions constitutionnelles sur le régime financier de la Confédération (31 janvier 1958). Quinze cantons et cinq demi-cantons acceptèrent le projet, tandis que quatre cantons et un demi canton le rejetèrent.

La géographie des cantons opposants est assez symptomatique: elle forme un corps compact au nord-est de la Suisse, avec Berne (où le Jura joua d'ailleurs un rôle déterminant), Neuchâtel, Soleure, Bâle-Campagne et Argovie. Dommage que 17 voix seulement aient empêché Vaud de renforcer le bloc des fédéralistes véritables, soucieux de fournir à la Confédération les moyens financiers nécessaires pour accomplir ses tâches économiques et sociales. Car c'est de ce canton, en effet, qu'un grand professeur d'histoire, M. Lasserre, rappela fort opportunément à la raison les politiciens obtus qui dénaturaient le fédéralisme pour en faire une machine de réaction sociale à une époque très difficile de notre histoire.

L'acceptation du projet dans les cantons de Zurich et de Genève, axés tous les deux sur de larges agglomérations urbaines, a quelque chose de décevant. Le chiffre des non n'atteint pas même le nombre des travailleurs syndiqués dans le premier de ces cantons et à Genève pas même le tiers.

Nous ne qualifierons pas ce regrettable échec de catastrophe. Seule l'expérience révélera la valeur exacte des prévisions budgétaires laborieusement construites par les auteurs de ce projet. Nous souhaitons très vivement que l'évolution économique leur donne raison. Dans l'intérêt du pays et des travailleurs eux-mêmes. Si tel est le cas, les syndicats ouvriers pourront attendre avec plus de sérénité la véritable réforme des finances de la Confédération que les augures auront le temps de préparer au cours des six prochaines années de validité du régime voté le 11 mai et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1959. Si, au contraire, des déficits d'exercice se succédaient et entravaient la réalisation de postulats sociaux, l'Union